certifié conforme

1- BILAN ACTIF

N° 2050 2024

Désignation de l'entreprise : SARL ABGRALL OPTIQUE — Durée ex. en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : — Durée de l'ex. précédent* 12

6 AV FRANCOIS CAMEL — 09200 SAINT GIRONS

Numéro SIRET* 44015019100029 — Néant ☐ — Ex. précédent (N-1) clos le :

			Exercice N, clos le : 31/12/2023			31/12/2022
			Brut 1	Amort., provis° 2	Net 3	Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	I	Frais d'établissement *	AB	AC		
A	N	Frais de développement*	CX	CQ		
C	C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 011 AG	4 011	
T		Fonds commercial (1)	AH	AI		
I	R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
F	P	Avances et ac. sur immob. incorp.	AL	AM		
		Terrains	AN	AO		
I	C	Constructions	AP	194 246 AQ	112 231	82 015 91 727
M		Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR	28 608 AS	26 847	1 761 3 294
M	R	Autres immobilisations corporelles	AT	84 030 AU	79 800	4 230 4 969
	P	Immobilisations en cours	AV	19 513 AW		19 513 19 513
B		Avances et acomptes	AX	AY		
I		Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT		
L	F	Autres participations	CU	CV		
I	I	Créances rattachées à des participat°	BB	BC		
S	N	Autres titres immobilisés	BD	1 000 BE		1 000 1 000
E		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	27 652 BI		27 652 27 155
		TOTAL (II)	BJ	359 060 BK	222 889	136 171 147 659
A	S	Matières 1ères, approvisionnements	BL	BM		
C	T	En cours de production de biens	BN	BO		
T		En cours de production de services	BP	BQ		
	C	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
C	K	Marchandises	BT	142 378 BU	16 553	125 825 126 151
I	S	Avances et ac. versés sur cdes	BV	3 907 BW		3 907
R	C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	40 519 BY		40 519 60 901
C	R	Autres créances (3)	BZ	56 330 CA		56 330 49 641
U	E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
L	D	VMP(dt act° propres) :	CD	CE		
	I	Disponibilités	CF	207 960 CG		207 960 205 462
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 128 CI		2 128 2 015
R E		**TOTAL (III)**	CJ	453 222 CK	16 553	436 669 444 168
G		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
U		Primes de remboursement des obl. (V)	CM			
L		Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	812 282 1A	239 442	572 840 591 827

Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à - d'1 an des Immob fin. nettes :	CP	27 652	(3) Part à + d'un an	CR	
Clause de rés. de prop. :*	Immobilisations :		Stocks :		Créances		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

2- BILAN - PASSIF avant répartition N° 2051 2024

Désignation de l'entreprise : SARL ABGRALL OPTIQUE — Néant [ ] *

				Exercice N	Exercice N-1
Capitaux propres		Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	7 650	7 650
		Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
		Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK [ ])	DC		
		Réserve légale (3)	DD	765	765
		Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
		Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours B1 [ ])	DF		
		Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* EJ [ ])	DG	373 176	443 789
		Report à nouveau	DH		
		RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	34 601	49 387
		Subventions d'investissement	DJ		
		Provisions réglementées*	DK		
		TOTAL (I)	DL	416 193	501 591
Autres fonds propres		Produit des émissions de titres participatifs	DM		
		Avances conditionnées	DN		
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges		Provisions pour risques	DP		
		Provisions pour charges	DQ		
		TOTAL (III)	DR		
Dettes (4)		Emprunts obligataires convertibles	DS		
		Autres emprunts obligataires	DT		
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
		Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip EI [ ])	DV	68 155	155
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	-359	
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	51 357	45 775
		Dettes fiscales et sociales	DY	37 495	44 306
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
		Autres dettes	EA		
Compt régul.		Produits constatés d'avance (4)	EB		
		TOTAL (IV)	EC	156 648	90 236
		Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
		TOTAL GENERAL (I à V)	EE	572 840	591 827
Renvois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
		Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	156 648	90 236
	(5)	Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

5 - IMMOBILISATIONS

N° 2054 2024

Désignation de l'entreprise : SARL ABGRALL OPTIQUE — Néant [ ] *

CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluat pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'1 mise en équ. 2		Augmentations: Acquisitions, créat*, apports et virements de poste à post 3	
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9	
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	4 011	KE		KF	
C	Terrains				KG		KH		KI	
C	Constructions	- Sur sol propre	Dont Composant	L9	KJ		KK		KL	
C	Constructions	- Sur sol d'autrui	Dont Composant	M1	KM		KN		KO	
C	Constructions	- Installations générales, agencements et aménagements des	Dont Composant	M2	KP	194 246	KQ		KR	
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composant	M3	KS	28 608	KT		KU	
R	Autres immob. corporelles	- Instal générales, agencts, aménagemts div*			KV	24 713	KW		KX	
R	Autres immob. corporelles	- Matériel de transport*			KY		KZ		LA	
E	Autres immob. corporelles	- Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	59 317	LC		LD	
L	Autres immob. corporelles	- Emballages récupérables et divers*			LE		LF		LG	
L	Immobilisations corporelles en cours				LH	19 513	LI		LJ	
E	Avances et acomptes				LK		LL		LM	
S	TOTAL III				LN	326 397	LO		LP	
F	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
F	Autres participations				8U		8V		8W	
I	Autres titres immobilisés				1P	1 000	1R		1S	
N	Prêts et autres immobilisations financières				1T	27 155	1U		1V	497
	TOTAL IV				LQ	28 155	LR		LS	497
	TOTAL GENERAL (I +II+ III + IV)				0G	358 562	0H		0J	497

CADRE B	IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cession des tiers ou mise HS ou résultant d'une mise e 2		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Rééval légale ou éval en équi: valeur d'origine des immobilisations en fin 4	
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				C0		D0		D7		
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				LV		LW	4 011	1X		
C	Terrains				LX		LY		LZ		
C	Constructions	- Sur sol propre			MA		MB		MC		
C	Constructions	- Sur sol d'autrui			MD		ME		MF		
R	Constructions	- Inst. générales, agencement et aménagement des constructions			MG		MH	194 246	MI		
P	Instal. tech., matériel et outillage ind.				MJ		MK	28 608	ML		
R	Autres immob. corp.	- Installations générales, agencements, aménagements			MM		MN	24 713	MO		
R	Autres immob. corp.	- Matériel de transport			MP		MQ		MR		
E	Autres immob. corp.	- Mat. de bureau et informatique, mobilier			MS		MT	59 317	MU		
L	Autres immob. corp.	- Emballages récupérables et div			MV		MW		MX		
L	Immob. corporelles en cours		MY		MZ		NA	19 513	NB		
E	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
S	TOTAL III				NG		NH	326 397	NI		
F	Participations évaluées (mise en équi.)				0U		M7		0W		
F	Autres participations				0X		0Y		0Z		
I	Autres titres immobilisés				2B		2C	1 000	2D		
N	Prêts et autres immob. financières				2E		2F	27 652	2G		
	TOTAL IV				NJ		NK	28 652	2H		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				0K		0L	359 060	0M		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5bis - TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION 2054 bis 2024

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 31/12/2023

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL ABGRALL OPTIQUE

Néant [ ] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l' exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
			Au cours de l'exercice			
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Montant des suppléments d'amortis-sement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	1	2	3	4	5	6
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.

(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".

CADRE B

Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal

1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice		
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

6 - AMORTISSEMENTS

N° 2055 2024

Désignation de l'entreprise : SARL ABGRALL OPTIQUE

Néant [ ] *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*

IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort. au début de l'ex.		Augmentations : dotations de l'ex.		Diminutions : amort. afférents aux elts sortis de l'actif reprises		Montant des amort. à la fin de l'ex.	
Frais d'établ. et développement	CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial	RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles	PE	4 011	PF		PG		PH	4 011	
TOTAL I	RK	4 011	RM		RN		RO	4 011	
Terrains	PI		PJ		PK		PL		
Construct° - Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
Construct° - Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
Construct° - Installations générales, agencements et aménagements des	PV	102 519	PW	9 712	PX		PY	112 231	
Inst. tech., matériel et outillage ind.	PZ	25 314	QA	1 533	QB		QC	26 847	
Autres immob. corp. - Installations générales, agencements et aménagements	QD	24 713	QE		QF		QG	24 713	
Autres immob. corp. - Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK		
Autres immob. corp. - Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	54 348	QM	740	QN		QO	55 088	
Autres immob. corp. - Emballages récup. et div.	QP		QR		QS		QT		
TOTAL II	QU	206 893	QV	11 985	QW		QX	218 878	
TOTAL GENERAL (I + II)	0N	210 903	0P	11 985	0Q		0R	222 889	

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisat° amortissables	DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel		
Frais d'établissement	M9		N1		N2	N3		N4		N5	N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR	RS		RT		RU	RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6	P7		P8		P9	Q1	
TOTAL I	R		RX		RY	RZ		SB		SC	SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4	Q5		Q6		Q7	Q8	
C Sur sol propre	Q9		R1		R2	R3		R4		R5	R6	
O Sur sol d'autrui	R7		R8		R9	S1		S2		S3	S4	
N Inst. gales., agn	S5		S6		S7	S8		S9		T1	T2	
Instal. techn., matériel et outillage	T3		T4		T5	T6		T7		T8	T9	
C Inst gales,agenct & am. div	U1		U2		U3	U4		U5		U6	U7	
O Mat. de transp.	U8		U9		V1	V2		V3		V4	V5	
R Mat bur & inf mob	V6		V7		V8	V9		W1		W2	W3	
P Emb. récup., div.	W4		W5		W6	W7		W8		W9	X1	
TOTAL II	X2		X3		X4	X5		X6		X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations - Total III	NL					N					NO	
TOTAL général (I+II+III)	NP		NQ		NR	NS		NT		NU	NV	
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)	N		TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)			NY		TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)			NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'ex. aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursemt des obligations			SP		SR	

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056 2024

Désignation de l'entreprise : SARL ABGRALL OPTIQUE

Néant [ ] *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex. 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'ex. 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
	Prov. pour reconst. des gisements miniers et	3T		TA		TB		TC		
P	Prov. pour investissements	3U		TD		TE		TF		
R	Prov. pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
V	Dont majorations except. de 30 %	D3		D4		D5		D6		
R	Prov. pour prêts d'installation	IJ		IK		IL		IM		
	Autres prov. réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
R	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
I	Prov. pr garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
S	Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Prov. pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
&	Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
C	Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F		5H		5J		5K		
H	Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO		EP		EQ		ER		
A	Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R		5S		5T		5U		
R	Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
D	- incorporelles	6A		6B		6C		6D		
E	sur - corporelles	6E		6F		6G		6H		
P	immobilisations - titres mis en équi.	02		03		04		05		
R	- titres de participat°	9U		9V		9W		9X		
E	- autres immob fin (1)*	06		07		08		09		
C	sur stocks et en cours	6N	16 915	6P	16 553	6R	16 915	6S	16 553	
I	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
A	Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	16 915	TY	16 553	TZ	16 915	UA	16 553	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	16 915	UB	16 553	UC	16 915	UD	16 553	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	16 553	UF	16 915			
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I. **10**

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

N° 2057 2024

Désignation de l'entreprise : SARL ABGRALL OPTIQUE — Néant [ ] *

CADRE A ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an 3	
De l'actif immobilisé	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	27 652	UV	27 652	UW		
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX	40 519		40 519			
	Cré. repr. * (Prov dépr. UO)	Z1						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	5 584		5 584			
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	14 800		14 800			
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes, versemts assim.	VN						
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP						
	Groupes et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)	VR	35 946		35 946			
Charges constatées d'avance		VS	2 128		2 128			
TOTAUX		VT	126 629	VU	126 629	VV		
RENV (1)	Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE						
(2)	Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	VF						

CADRE B ETAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts, dettes auprès de établissements de crédit(1)	à 1 maximum à l'origine	VG				
	à + de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	51 357	51 357		
Personnel et comptes rattachés		8C	20 632	20 632		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	8 708	8 708		
Etat et autres — Impôts sur les bénéfices		8E				
Etat et autres — Taxe sur la valeur ajoutée		VW	6 235	6 235		
Collectivités publiques — Obligations cautionnées		VX				
Collectivités publiques — Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 920	1 920		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupes et associés (2)		VI	68 155	68 155		
Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titr		8K				
Dette représentative de titres empruntés*		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	157 007	VZ 157 007		
RENV (1)	Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ				
	Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK				
(2)	Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				

*** Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032**

ABGRALL OPTIQUE
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 7 650 euros
Siège social : 6 Avenue François CAMEL 09200 SAINT GIRONS
RCS FOIX 440 150 191

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 25 JUIN 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 34 601 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	34 601 euros
+ Prélèvement sur le poste Autres réserves	85.399 euros
Sommes distribuables	120.000 euros
A titre de dividende global à l'Associée Unique Soit 235,29 euros par part	120.000 euros

Ce dividende sera mis en paiement à la date du 25 septembre 2024

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- **Exercice clos le 31 décembre 2020** :
  70 000,00 euros, soit 137,25 euros par titre
  dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 0 euro

- **Exercice clos le 31 décembre 2021** :
  80 000,00 euros, soit 156,86 euros par titre
  dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 0 euro

- **Exercice clos le 31 décembre 2022 :**
  120 000,00 euros, soit 235,30 euros par titre
  dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 0 euro

Certifié conforme
La Gérance



ABGRALL OPTIQUE
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 7 650 euros
Siège social : 6 Avenue François CAMEL 09200 SAINT GIRONS
RCS FOIX 440 150 191

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Le soussigné Patrice ABGRALL, gérant non associé de la société ABGRALL OPTIQUE, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 par la société AP INVEST, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, et du fait des choix stratégiques dictés par la société AP INVEST, la Société est parvenue à augmenter son chiffre d'affaires.

Cependant, elle a constaté dans le même temps une augmentation de ses charges, notamment due aux achats de verres optiques ainsi qu'aux salaires et traitements versés.

En conséquence, la Société est parvenue, à nouveau, à dégager un bénéfice à la clôture de cet exercice, toutefois en baisse comparé à celui de l'exercice précédent.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2023, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Depuis l'ouverture de l'exercice le 1er Janvier 2024, la Société s'évertue à maintenir sa vigilance sur la rationalisation de ses charges, de manière à maintenir son niveau de rentabilité.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 913 127 euros contre 880 098 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 3,75%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 18 920 euros contre 21 450 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -11,79%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 340 019 euros contre 314 993 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 7,94%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 345 893 euros contre 346 417 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -0,15%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 4 956 euros contre 3 683 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 34,56%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 145 886 euros contre 117 207 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 24,47%.

Le montant des charges sociales s'élève à 29 854 euros contre 28 890 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 3,34%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 5, tout comme pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 28 538 euros contre 32 015 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -10,86%.

Le montant des autres charges s'élève à 1 euro contre 65 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -98,46%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 895 147 euros contre 843 270 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 6,15%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 36 900 euros contre 58 278 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -36,68%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 6 249 euros (4 682 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 43 149 euros contre 62 960 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -31,47%.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à 1 292 euros contre 600 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 115,33%.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort nul, contre 14 173 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -30,57%.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde ainsi par un bénéfice de 34 601 euros contre un bénéfice de 49 387 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -29,94%.

Au 31 décembre 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 572 840 euros contre 591 827 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -3,21%.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 34 601 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	34 601 euros
+ Prélèvement sur le poste Autres réserves	85.399 euros
Sommes distribuables	120.000 euros
A titre de dividende global à l'Associée Unique Soit 235,29 euros par part	120.000 euros

Ce dividende serait mis en paiement à la date du 25 septembre 2024.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 296.193 euros.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- **Exercice clos le 31 décembre 2020** :
  70 000,00 euros, soit 137,25 euros par titre
  dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 0 euro

- **Exercice clos le 31 décembre 2021** :
  80 000,00 euros, soit 156,86 euros par titre
  dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 0 euro

- **Exercice clos le 31 décembre 2022 :**
  120 000,00 euros, soit 235,30 euros par titre
  dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 0 euro

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Aucune nouvelle convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Fait à SAINT GIRONS
Le 10 Juin 2024

Patrice ABGRALL
Gérant

